

AVIS DE COURSE

SELECTIVE DE LIGUE 2026 n° 3

PAV 293 – RACE BOARD- windsurfer - WIND-FOIL

CENTRE NAUTIQUE D'ANGOULINS
Grade 5A Division 1 - Grade 5B Division 2
31/05/2026
La PLATERE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. -

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025 - 2028*
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 L'annexe T s'applique.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Au plus tard la veille de l'épreuve, les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : cnangoulins.com
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable: [sur la porte du garage du centre nautique d'Angoulins](#)
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La régate est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge des séries :
- Bic Techno Division 1 et division 2
- Bic Techno plus
- Race Board ,windsurfer
- WindFoil

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
Chaque concurrent doit :
- a. Être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - b. Fournir une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants : **13€ par jour de régate**
- 5.2 Moyens de paiement : lors de l'inscription, en ligne sur place
Inscriptions clôturées 2 heures avant le signal d'avertissement de la 1^{ère} course du jour.
Passé cette heure, la possibilité d'inscription sera à la discrétion du club et du PCC
- 5.3 Conditions de remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation ou inscription par les accompagnateurs référents :

Le 12/06/2026 de 10h à 12 heures.....(2 heures avant le 1^{er} Signal d'Avertissement)

- 8.2 Briefing coureurs et entraîneurs/accompagnateurs le 1^{er} jour de la régate :

A l'issue des confirmations d'inscription : 12 h salle du CNA .

Un entraîneur référent y sera désigné durant le briefing

- 8.3 Jours de Courses, date et heure du 1^{er} signal d'avertissement

Dates	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes	Nombre de Courses
12/06/2026	14 heures	Toutes les classes	Course à suivre

Le nombre **maximum de courses par jour** est **de 6**

- 8.6 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné **après ...19 h.....**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.
- 9.2 Toute demande de dérogation du Numéro de voile doit être faite en amont
- 9.3 **SECURITE : Les Règles techniques et de sécurité des supports à foils en compétition s'appliquent.** https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf

9.3.1 Pour la classe race board et windsurfer un bout de remorquage de 5 m

9.3.2 Pour la classe 293 et techno + les règles de classe s'appliquent.

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A indique le plan du lieu de la compétition
- 11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Les parcours sont de type construit ou raid

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'Annexe B des RCV s'applique

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider l'épreuve.

14.3 a) Quand moins de 3 courses sont validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses

b) Quand 3 courses ou plus sont validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS :

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile, la série, et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la « classe Optimist France » à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement sportif de la Ligue

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter [le centre nautique d'Angoulins 05 46 56 89 73.....](tel:0546568973)

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

Avec parking, mise à l'eau, place au port, inscription, ... afin de faciliter l'arrivée des concurrents

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

(joindre si possible un extrait de carte